



LABEL RÉCOMPENSANT
LES ENTREPRISES QUI S'ENGAGENT
EN FAVEUR DE L'INTÉGRATION PAR LE TRAVAIL

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour soumettre votre candidature à l'obtention du label « 1+ pour tous », nous vous remercions de remplir et de signer dûment ce dossier et de le remettre au Secrétariat Général du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

RESPONSABLE

DOSSIER DE CANDIDATURE

Label +1 POUR TOUS - EMPLOYEUR RESPONSABLE

Les renseignements fournis, ci-dessous, s'inscrivent dans la démarche d'obtention du label, décerné par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), distinguant les entreprises qui s'engagent en faveur de l'intégration par le travail.

Coordonnées de l'entreprise	
Nom de l'entreprise	
Adresse	
NPA / localité	
Site Internet	
Informations sur l'entreprise	
Secteur d'activité	
Nombre de collaborateurs	
Nombre de personnes, répondant aux critères 1+ pour tous, engagées au sein de l'entreprise	
Personne de contact	
Prénom et Nom	
Fonction	
Adresse courriel	
N° de téléphone	

Cochez le ou les critères de recrutement 1+ pour tous correspondant à votre situation :

- un-e candidat-e en situation de handicap
- un-e candidat-e en situation de chômage de longue durée
- un-e candidat-e de 50 ans ou plus
- un-e candidat-e entre 18 et 25 ans
- un-e candidat-e reprenant un travail rémunéré après une période sans emploi d'au moins deux ans.

ATTESTATION

Cet engagement s'inscrit dans la démarche d'obtention du label, décerné par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), distinguant les entreprises qui s'engagent en faveur de l'intégration par le travail.

Je, soussigné-e{nom de l'entreprise-employeur}, soit pour elle,
.....{nom, prénom et titre de la personne représentant valablement l'employeur}, atteste avoir engagé{nom et prénom de l'employé-e}, né-e le, au poste de{intitulé du poste/travail}.

L'horaire hebdomadaire est deheures, et le salaire annuel de CHF., depuis le
.....{date du début du CDI}, par un contrat individuel de travail pour une durée indéterminée.

Pour le surplus, j'atteste respecter l'ensemble des règles et dispositions légales et/ou conventionnelles en vigueur dans la branche/secteur et notamment celles relatives au salaire, congés, assurances sociales et prestations de prévoyance.

Genève, le

Signature :

CHARTRE



LABEL EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INTÉGRATION
PAR LE TRAVAIL À GENÈVE

EN VERTU DE CETTE CHARTE, MON ENTREPRISE S'ENGAGE À :

1. Promouvoir les valeurs sociales du label et contribuer au principe d'intégration par le travail, notamment en faveur des seniors, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des personnes reprenant une activité après une période de plus de deux ans sans emploi.
2. Privilégier l'engagement, à compétences égales, d'une personne répondant aux critères 1+ pour tous.
3. Assurer une intégration optimale du nouveau collaborateur ou de la nouvelle collaboratrice.
4. Inciter ses dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement et la formation à coopérer avec l'office cantonal de l'emploi et ses partenaires de l'insertion
5. Lutter contre les stéréotypes envers les personnes au chômage, les seniors et les jeunes en recherche d'emploi ainsi que les personnes en situation de handicap.
6. Promouvoir sa labellisation en donnant une visibilité au logo 1+ pour tous.

JE M'ENGAGE, J'ENGAGE!

POST TENEBRAS LUX

Charte valable du au

Genève, le / /

Le Conseiller d'Etat
Mauro Poggia
chargé du département de la
sécurité, de l'emploi et de la
santé

L'employeur
Pour l'entreprise

Comité d'attribution
Pour le comité

2019

RÈGLES GÉNÉRALES ET DROITS DE PROPRIÉTÉ DU LABEL « 1+ POUR TOUS »

1. Le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé de l'Etat de Genève est titulaire de la marque suisse N° 53413/2012 1+ pour tous.
2. Le label 1+ pour tous et son logo sont par conséquent propriété du département de l'emploi et de la santé de l'Etat de Genève.
3. Le logo est mis à disposition, à titre gracieux, des entreprises ayant obtenu le label, pendant la durée d'octroi du label (période de deux ans). Il peut être librement utilisé par celles-ci, pendant cette période, sous condition d'application des règles ci-dessous.
4. Le Comité d'attribution peut retirer le label pendant la durée d'octroi en cas de non-respect de ces règles.
5. Le département se réserve la possibilité de modifier les conditions d'attribution et de renouvellement du label.

CHARTRE D'UTILISATION DU LOGO

1. Les utilisateurs labellisés devront reproduire le logo 1+ pour tous, au choix, sur l'un des supports suivants : site web, signature de courriel et/ou papier à en-tête.
2. Ils devront reproduire fidèlement les caractéristiques graphiques du logo.
3. Le logo doit toujours apparaître dans son intégralité.
4. L'utilisation du logo exclut toute modification de forme et de couleur.
5. Les textes explicatifs, légendes ou autre indication ne faisant pas partie des modèles remis ne sont pas autorisés.
6. La mention des années durant lesquelles le label est octroyé « ENGAGEMENT 20xx » doit toujours figurer dans le logo (sauf dérogation spécifique accordée par le Comité d'attribution). Une nouvelle version du logo vous sera transmise pour la deuxième année de labellisation.
7. Les entreprises s'engagent à retirer le label dans tous leurs supports si celui-ci n'est pas renouvelé à l'issue de la durée d'octroi ou en cas de retrait par le Comité d'attribution.

Image de base = logo générique (déposé)
dont les valeurs sont traduites ci-dessous :

RVB

bleu 72 / 108 / 130

orange 244 / 154 / 18

